

NÉGOCIATIONS COMMERCIALES : LE SORT DES ENTREPRISES DE CHARCUTERIE SE JOUE DANS LES 15 PROCHAINS JOURS

Les Entreprises Françaises de Charcuterie Traiteur font face depuis début 2022 à une hausse continue de leurs coûts de productions, exacerbée par la guerre en Ukraine et la diminution de la production porcine. Dans ce contexte **d'hyper inflation**, à **l'approche de la fin des négociations commerciales annuelles**, et **sans prise en compte réelle et urgente de la situation par les clients distributeurs**, les entreprises de charcuterie sont en péril : **1/3 des entreprises annoncent devoir réduire leurs effectifs ou leurs productions, et pire, plusieurs entreprises de charcuterie traiteur font déjà l'objet d'une procédure de sauvegarde voire de redressement judiciaire !**

UN PRIX DU PORC JAMAIS ATTEINT : +68% DEPUIS DÉBUT 2022

Au 14 février, **le prix du porc atteint 2,14 €/kg, un prix historique**. Cela représente une augmentation de **+13%** depuis début 2023 et **+68%** depuis début 2022 (cf. annexe 1). Et les experts ne prévoient pas de détente compte tenu d'une réduction plus importante que prévue de l'offre de porc.

Rappelons que le coût des matières carnées représente en moyenne plus de 50% du coût de production des charcuteries.

L'IMPACT MAJEUR DE LA FLAMBÉE DES PRIX DES ÉNERGIES MALGRÉ LES AIDES

Les entreprises de charcuterie sont de grandes consommatrices d'énergie pour préserver la chaîne du froid et pour cuire les produits.

Aussi, malgré les simplifications apportées par le Gouvernement aux critères d'éligibilité aux aides publiques, **les aides ne couvrent en moyenne que 10% du surcoût subi par les entreprises de charcuterie**.

Aujourd'hui, le surcoût d'énergie par an, une fois les aides déduites, peut représenter **jusqu'à 5% de leur chiffre d'affaires alors que la marge nette moyenne dans le secteur de la charcuterie a oscillé entre 1,2 et 2,7% sur les 5 dernières années**.

LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES DE CHARCUTERIE TRAITEUR EN PÉRIL

A ces surcoûts majeurs, s'ajoutent l'inflation des autres coûts : l'augmentation importante des prix de la volaille et du bœuf, des emballages, du transport et de la rémunération de la main d'œuvre. Cette situation met les entreprises françaises de charcuterie en péril. **Rappelons qu'1/3 des entreprises annoncent devoir réduire leurs effectifs ou leurs productions et plusieurs entreprises sont déjà en procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire !**

LA FICT APPELLE LES DISTRIBUTEURS A LA RESPONSABILITÉ EN CETTE PÉRIODE DE NÉGOCIATIONS COMMERCIALES

Les négociations commerciales qui se tiennent jusqu'au 1^{er} mars vont décider de l'avenir de nombreuses entreprises françaises de charcuteries qui ne parviennent plus à supporter les surcoûts subis. Il est crucial que les distributeurs acceptent de prendre en compte l'ensemble des surcoûts pour préserver la viabilité des entreprises de charcuterie. Selon un sondage réalisé auprès des entreprises de la FICT, **les surcoûts liés aux énergies ne sont pas (22% des répondants) ou de façon limitée (67%) pris en compte par les clients distributeurs dans le cadre des négociations commerciales 2023 en cours jusqu'à fin février**.

UNE PLUS JUSTE RÉPARTITION DE LA VALEUR EST INDISPENSABLE POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES DE CHARCUTERIE ET DE LA FILIÈRE EN GÉNÉRAL

Le rapport 2022 de l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges des produits alimentaires publié le 29 juin 2022 montre que pour le produit de charcuterie étudié (jambon cuit supérieur en libre-service), **l'évolution des marges se fait depuis plusieurs années au profit des distributeurs et au détriment en particulier des entreprises de charcuterie** (cf. annexe 2).

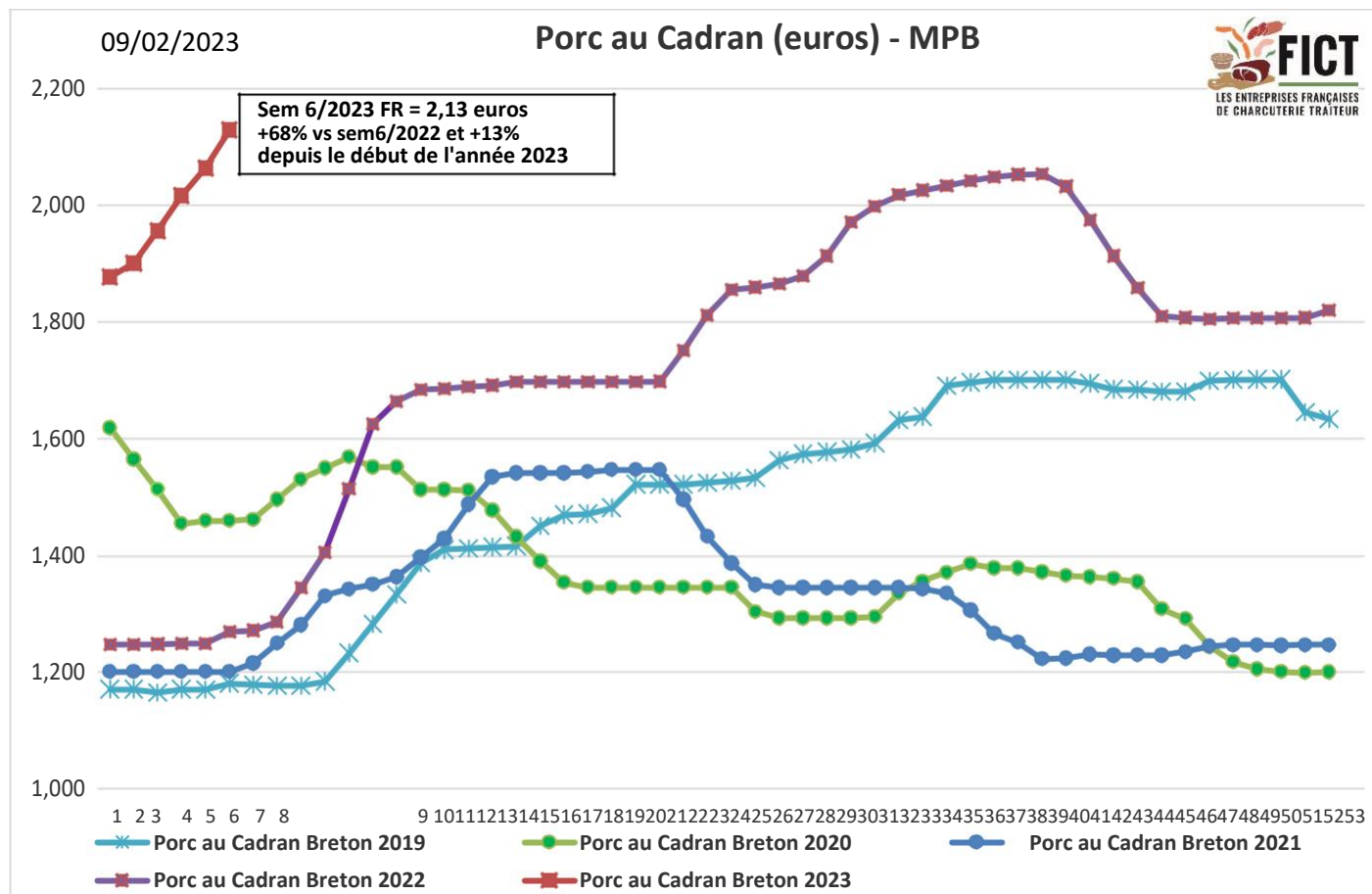
Avec un taux de marge nette (en % et en valeur absolue) trois fois supérieur à la moyenne des autres rayons étudiés par l'OFPM, **le rayon charcuterie est très rémunérateur pour la grande distribution**.

Il serait irresponsable, face à la crise que traversent leurs fournisseurs de charcuterie, que les distributeurs refusent de prendre en compte la réalité des surcoûts de production subis.

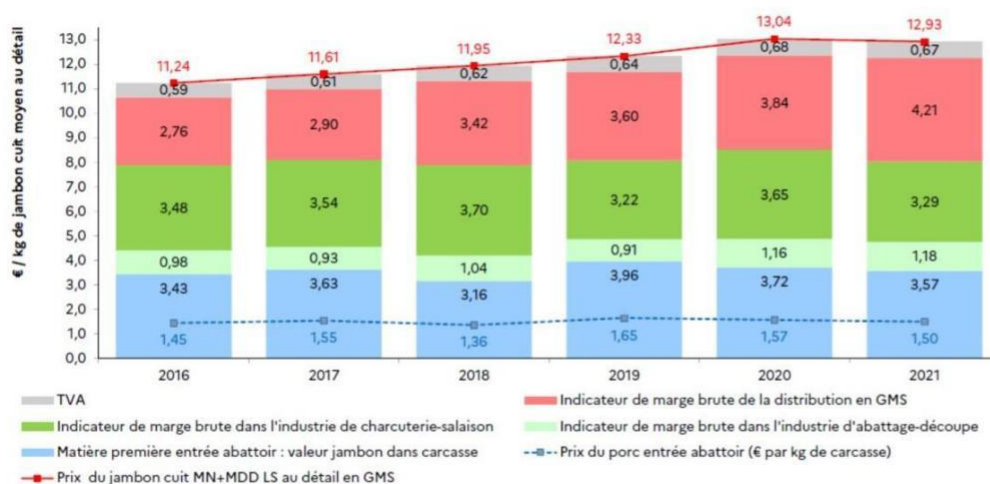
« Les négociations commerciales annuelles 2023 doivent être à la hauteur du péril qui menace les entreprises de charcuterie, mais aussi l'ensemble de la filière porcine française, puisque 75% de la production porcine nationale est transformée en charcuterie. Le sort des entreprises de charcuterie et de la filière porcine se joue d'ici le 1er mars ». Bernard Vallat, Président de la FICT.

Annexe 1

Evolution du prix du porc



Décomposition du prix au détail du jambon cuit en LS



Source : OFPM d'après FranceAgriMer-RNM, Insee, et Kantar Worldpanel

En 5 ans :

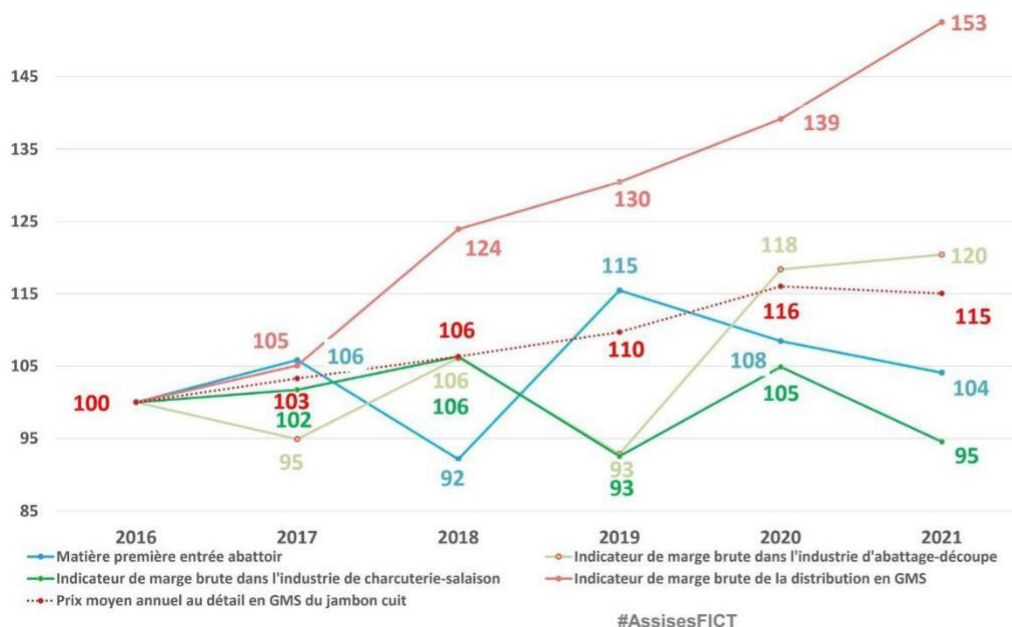
Prix de vente produit : +1,69€

Reflète la montée en gamme (sans nitrites, teneur réduite en sel, ...) mais :

- **Part industrie : -19 cts**
- **Part distributeur : +1,45€ => soit 86% de l'augmentation du prix de vente du produit**
- **Part Abatteur : +20cts**
- **Part Elevage : +14 cts**

Evolution en indice de la part du prix du jambon cuit supérieur en libre-service revenant à chaque maillon de la filière porcine (base 100 = année 2016) de 2016 à 2021

(données issues du rapport 2021 de l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges)

**+53 points en 5 ans pour la distribution****+15 points en 5 ans du prix moyen en rayon (montée en gamme)****-5 points en 5 ans pour l'industrie de la charcuterie salaison**

Graphique FICT issu du graphique de l'OFPM